

INSTRUCTIONS DE COURSE

Coupe de Printemps – 505 – Weta – IND Coupe Claudia Promotour 470

Régate Grade 5A

Samedi 12 et Dimanche 13 avril 2025

Cercle de voile de Moisson Lavacourt

Île de loisirs des Boucles de Seine

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les paragraphes des Instructions de Course type non présents dans ce document ne s'appliqueront pas à la régata.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 45mn avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé salle Club-house : ils seront également publiés sur l'application WhatsApp.
- 3.2 Le PC course est situé salle Club-house.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est près du restaurant.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 10 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 & 6.2 Les dates et horaires des courses :
Briefing coureurs : Samedi 12/04/2025 à 12h30

Date	Heure 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
12/04/2025	13h30	Toutes
13/04/2025	10h30	Toutes

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 2 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h sauf en cas de rappel général.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Pour la classe Weta, le pavillon de classe sera le pavillon Weta.
Pour les autres classes, le pavillon de classe sera le pavillon 470.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe 1 ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe 2 PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe Parcours**

10. MARQUES

- 10.1 Descriptions des marques :

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée conique orange avec pavillon Orange	Bouée cylindrique orange Bouée cylindrique jaune Bouée conique orange avec pavillon orange	Bouée conique orange avec pavillon Bleu

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en **annexe**.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} (intérserie ou groupes temps compensé)
Toutes les classes	30 minutes	60 minutes	60 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé salle Rotonde.
- 17.3 Des avis seront publiés sur le tableau officiel d'information et le groupe WhatsApp au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé salle Rotonde. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information (WhatsApp).
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
 - (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.4 La RCV 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

23. ACCOMPAGNATEURS

Le site est classé NATURA 2000. Seules les embarcations à moteur du dispositif sportif sont autorisées.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux du dispositif.

26. PRIX

Des prix seront distribués par chaque classe

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Paule Marie Poulouin

Président-e du jury :

Président-e du comité technique : N/A

ANNEXE 1- ZONE DE COURSE

Tous les bateaux démarrent coté CVML

Sous réserve de modification de dernière minute

- l'entrée pour les bateaux se fait par le « portail CVML »
- confirmation des inscriptions et diner dans la salle « nord-sud » ile des loisirs
- gestion course CVML
- résultats et pot de clôture au CVML

Google Maps

Plan d'Eau de Moisson-Lavacourt

Acces
« pêcheurs »

Acces
vers le
CVML

Batiments « ile
des loisirs »

Mise à l'eau
WETA + IND
+ 470

CVML - Gare
de la Voie de Moisson

Bâtiments
CVML

Zone NATURA 2000 interdite
à la navigation

Google

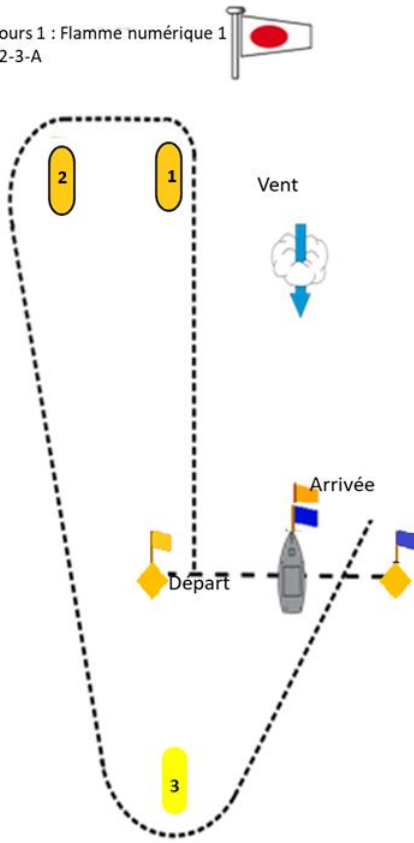
Images ©2017 Google, Données cartographiques ©2017 Google

200 m

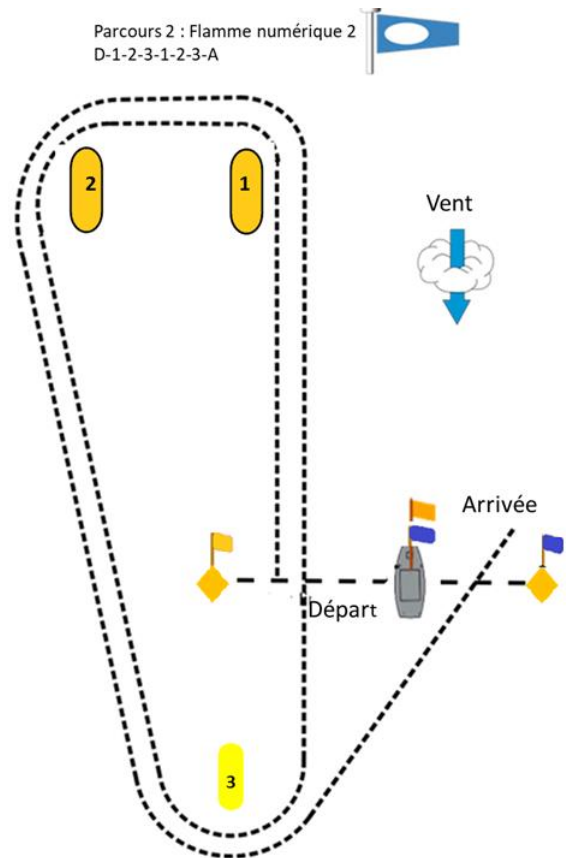


ANNEXE 2 - PARCOURS

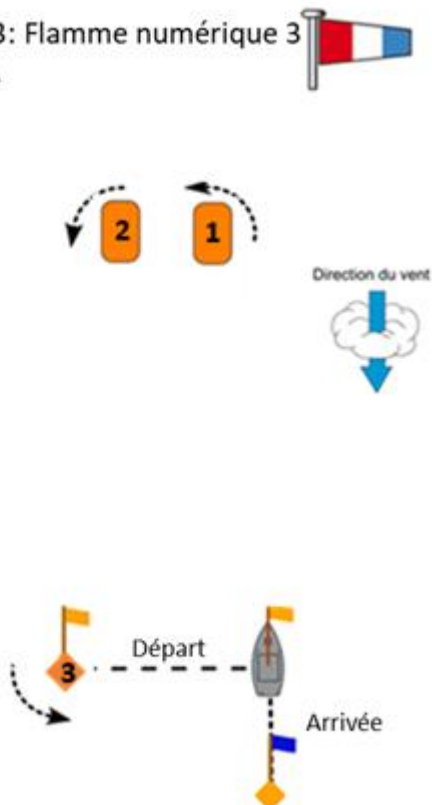
Parcours 1 : Flamme numérique 1
D-1-2-3-A



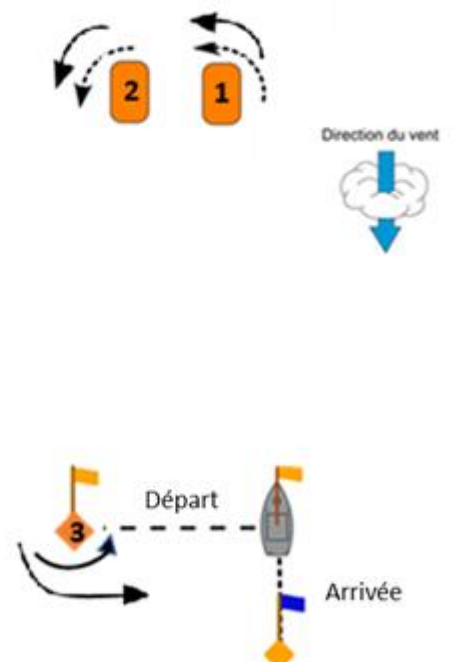
Parcours 2 : Flamme numérique 2
D-1-2-3-1-2-3-A



Parcours 3 : Flamme numérique 3
D-1-2-3-A



Parcours 4 : Flamme numérique 4
D-1-2-3-1-2-3-A



Toutes les marques de parcours sont à contourner en les laissant à bâbord